

Le président chilien promulgue une loi contre les délits en cols blancs



La Havane, 8 août, (RHC)- Le président du Chili, Gabriel Boric, a promulgué ce lundi une loi qui systématisé et durcit les peines pour les crimes contre l'environnement et pour les crimes en cols blancs.

Cette loi, a-t-il déclaré, comble un vide juridique qui donnait à la société l'impression d'un double système judiciaire, l'un souple et autorisé pour les riches et l'autre rigide et applicable uniquement aux pauvres.

En effet, les peines prévues pour des affaires telles que le blanchiment d'argent, l'enrichissement illicite ou la corruption ne correspondaient pas à la gravité ou aux montants fraudés.

Souvent, a dit le président Boric, les peines sont purgées en liberté ou la sanction consiste seulement à envoyer le coupable à des cours d'éthique honteux, comme c'est le cas dans les affaires de corruption emblématiques.

Le sentiment d'avoir deux étalons différents affaiblit la confiance des citoyens dans les institutions et nuit à la cohésion sociale, a-t-il déclaré.

Désormais, il n'y aura plus de traitement spécial pour les personnes condamnées pour des délits fiscaux et des détournements de fonds publics, entre autres, grâce à l'incrimination de nouveaux délits et à la mise à jour de la législation sur le blanchiment d'argent.

Le président Boric a rappelé qu'au cours du processus d'élaboration de la loi, certains secteurs d'activité, sans en préciser aucun, ont fait appel à toutes les instances, y compris la Cour constitutionnelle, dans une vaine tentative d'empêcher son approbation.

"Avec cette loi, nous disposons désormais d'un système solide qui nous permettra d'avoir un Chili plus juste et d'avancer sur le long chemin de la construction de la confiance", a-t-il conclu.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/330768-le-president-chilien-promulgue-une-loi-contre-les-delits-en-cols-blancs>



Radio Habana Cuba